

MAIRIE D'ANGOUSTRINE VILLENEUVE-DES-ESCALDES

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

Délibération N° : 2025-02-002

L'an deux mille vingt-cinq et le 13 février, à 21 heures 00, le Conseil Municipal d'Angoustrine Villeneuve-des-Escalades, régulièrement convoqué le 05 février 2025, s'est réuni à la salle de la mairie, sous la présidence de M. Christian PALLARES Maire.

Etaient présents : Christian PALLARES, Marie-José ESTEVA, Brice BOUVIER, Quentin FALCOZ, Emilie BOULET, Sandrine PIROF, Bernard PIROF, Agnès DELCOR, Laetitia TISSEYRE, Angélique FOUSTER, Ludovic THIVOLLE

Absents :

Mme Virginie SPITZ donne procuration à Mme Emilie BOULET
M. Mathieu GARRIGUE donne procuration à M. Brice BOUVIER
M. Eric CHARRE

Monsieur Ludovic THIVOLLE a été élu secrétaire de séance.

DENEIGEMENT

Accès usine hydroélectrique Ets Beguerie/Odissy Shem 2025

M. le Maire expose au Conseil Municipal qu'il y a lieu d'établir le montant de la prestation de déneigement par la commune de la route d'accès à la centrale hydroélectrique d'Angoustrine en tenant compte de l'augmentation de l'indice de la construction pour l'année 2025

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré et à l'Unanimité,

FIXE le coût de la prestation annuelle de déneigement de la piste d'accès à la centrale hydroélectrique des Etablissements Beguerie/Odissy Shem pour un montant annuel de 1 711 € suivant le tableau ci-dessous référencé :

Prestation de déneigement	ANNEE 2024	INDICE	ANNEE 2025 Arrondi
Année Déneigement accès usine hydroélectrique Odissy/SHEM	1 670 €	1,024675	1 711 €

DIT qu'un titre de recette sera émis à l'encontre des Etablissements Beguerie/Odyssi Shem sur l'exercice 2025.

DONNE tous les pouvoirs à M. le Maire en ce qui concerne le règlement de cette opération et la signature des pièces y étant relative.

Ainsi fait et délibéré les jours, mois et an que dessus.
Pour extrait certifié conforme.

Monsieur le Maire
Christian PALLARES



Accusé de réception en préfecture
066-216600056-20250213-202502002-DE
Date de télétransmission : 17/02/2025
Date de réception préfecture : 17/02/2025